



MRC de Sept-Rivières

AVIS PUBLIC

Règlement n° 05-2016

RÈGLEMENT NO 05-2016 – ADOPTION D'UN NOUVEAU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

AVIS EST DONNÉ QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières a adopté, lors de la séance régulière du 20 septembre 2016, le règlement N° 05-2016 – Adoption d'un nouveau code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de Sept-Rivières

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, situé au 106, rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, où copie de ce règlement peut être obtenue. Elles peuvent également le consulter sur le site Internet de la MRC de Sept-Rivières au www.mrc.septrivieres.qc.ca.

DONNÉ à Sept-Îles, ce 21^e jour du mois de septembre de l'an deux mille seize.

SIGNÉ

Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier